

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL Réunion du 21 juin 1999

Convocation du 3 juin 1999

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, le vingt et un juin mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf à dix-sept heures trente, à la salle communale d'Andelnans. Monsieur Rossi étant empêché, la séance était présidée par monsieur Jean-Pierre Boulay, vice-président.

Membres du bureau présents :

BOULAY Jean-Pierre - MATHIEU André - RAVIOLI Jacques - TALON Bernard - GAIDOT Michel - KUNTZ Daniel - LEGUILLON Maurice - OLIVIER Yves.

Présents :

ACCILI Emmanuel - BARRE Edmond - BEAUSEIGNEUR Bernard - BEY René - BONFANTE Michel - BONGIOVANNI Dominique - BONTEMPS Edouard - BOUROUH Jean-Claude - BOURQUARD Claude - BROUQUE Michel - BRUCKERT Claude - BRUNNER Alain - BUHR Bernard - CASASSAS Jean - CHEVILLARD Thierry - CLERC Bernard - COULON Eric - COURTOT Robert - COURTOT Emmanuel - CUENIN Paul - DAMOTTE Simon - DEMARCHE Jean-Pierre - DEMUTH Robert - DEVANTOY Robert - FIGUS Marc - FISCHER Denis - FLEURY Robert - GAMET Claudine - GAUD Claudine - GIRARDIN Jean - GIROL Serge - GRANDJEAN Daniel - GUERDAT Alain - HARLAY Gérard - HENRI Jack - HISLEN Jean - HUMBERTCLAUDE Gilbert - HYORDEY Daniel - JOLIAT Emile - KREMER Georges - KUDER Daniel - LAMBERT Huguette - LAMBING Louis - LARDIER Jean-Louis - LOCATELLI Jean - MICHALET P. - MENY Frédéric - NAEGELEN René - NICOUD Maurice - ORLANDI Patrick - PERROT Pierre - PETITJEAN Gérard - PIGNON Maurice - PIGNOT Marie Claire - PIQUEREZ André - PONS Michel - PROST-DUMONT Jean-Paul - RAYMOND Jean - RENAUD Michel - ROBERT Patrick - SALVI Gilbert - SCHMITT Robert - SCHIRRER Jean-Paul - SCHROLL Michel - TEKNAYAN Louis - TRAVERS Gérard - VERLYCK Vincent - VIROT Alain - WIMMER Gérard.

77 membres présents

Excusés :

BLOC François - BUTZBACH Etienne (pouvoir à Edouard BONTEMPS) - CARMINATI Martine - CERVIGEN Susy - CHARRETON Henri - CHERASSE Jean-Claude - CHIRON Maurice - DOMON Xavier - ECOFFEY Hubert - EDUS Guy - KLEIBER Etienne - LACHAT André - LOPEZ Isabelle - MARCJAN Thierry - MARIN MOSKOVITZ Gilberte - MARTIN Myrlande - MESLOT Damien - RIDACKER Charles - ROSSI Raymond - WOLF Jean-Louis.

Assistaient : SAUVE Michel - Guillaume STANTINA - VEBREL Alain.

Monsieur Boulay ouvre la séance à 17 heures 45 et constate que le quorum est atteint. Il remercie les membres pour leur présence.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 1998

Monsieur le vice-président présente au Comité Syndical le compte administratif 1998.

Les subventions versées aux collectivités représentent 2 178 387,79 F, soit environ 57,28 % des dépenses totales de fonctionnement.

D'autre part, les redevances versées par EDF représentent 1 961 089,89 F.

La balance générale s'établit comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	3 802 945,70 F	Dépenses	2 178 385,00 F
Recettes	4 141 537,89 F	Recettes	1 989 068,96 F
Solde	358 592,19 F	Solde	- 189 316,04 F

Résultat de l'exercice 1998 **149 276,15 F**

Résultat reporté 1997 256 053,33 F

Résultat de clôture 1998 **405 329,48 F**

Le Comité Syndical sur proposition de monsieur Jean-Pierre Boulay, vice-président, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 1998, et propose d'affecter 189 316,04 F en réserve au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement.

2 - CREATION D'UN POSTE DE CONTRÔLEUR TERRITORIAL

En application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, monsieur le vice-président soumet à l'approbation du Comité Syndical la création d'un poste de contrôleur territorial à temps complet.

Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise la création de ce poste et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget du SIAGEP.

3 - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 1999

Cette décision modificative du budget primitif 1999 est motivée par plusieurs faits :

- aucune inscription budgétaire n'a été faite pour le paiement du mobilier acheté ;

- par ailleurs, il convient, suite à la création d'un poste de contrôleur territorial, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- enfin la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par le SIAGEP, des travaux d'enfouissement, entraîne des modifications budgétaires en investissement.

Il est donc proposé de modifier les prévisions budgétaires comme ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses

☞ **en 011**

- l'article 62878 (Remboursement à d'autres organismes) est diminué de 92 400,00 F

☞ **en 012**

- l'article 6455 (Cotisations Assur. Personnel) est créé pour un montant de 900,00 F
- l'article 6411 (personne titulaire) est créé pour un montant de 69 000,00 F.
- l'article 6451 (Cotisations à l'URSSAF) est créé pour un montant de 9 000,00 F.
- l'article 6453 (cotisations aux caisses de retraite) est créé pour un montant de 500,00 F
- l'article 6336 (cotisations CNFPT, CDG) est créé pour un montant de 500,00 F.

Recettes

- l'article 7084 (mise à disposition de personnel facturé) est affiné et devient l'article 70848 pour le même montant (40 000,00 F).

Investissement

Dépenses

☞ **en 21**

- l'article 2183 (Matériel de bureau et informatique) est diminué de 7 100,00 F.
- l'article 2184 (Mobilier) est créé pour la somme de 7 100,00 F.

☞ **en 023**

- l'article 2314 (construction sur sol d'autrui) est diminué de 1 827 090,00 F.

☞ **en 45**

- l'article 4581 (opération d'investissement sous mandat) est augmenté de 1 827 090,00 F.

Recettes

☞ **en 16**

- l'article 16412 (emprunts unité monétaire Francs) est diminué de 1 827 090,00 F.

☞ **en 45**

- l'article 4582 (Opérations d'investis. sous mandat) est augmenté de 1 827 090,00 F.

Cette décision modificative est passée au vote et est adoptée à l'unanimité.

4 - CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM

Au terme de plusieurs séances de discussion, le Syndicat et France-Télécom ont arrêté les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Toute la démarche réside dans le maintien de la propriété de l'ouvrage à la collectivité. A cette fin, il a été décidé que le génie civil serait exécuté par la collectivité ou le SIAGEP pour elle, étant précisé que France-Télécom fournira le matériel de génie civil.

L'opérateur aura à sa charge l'installation du câblage ainsi que l'étude.

L'entretien de l'ouvrage est pris en charge intégralement par France-Télécom. Cela se traduira par une convention de location des ouvrages dont le montant sera identique au coût annuel de l'entretien

Le Comité Syndical, après délibération, autorise à l'unanimité, le Président à signer la convention.

5. CAHIER DES CHARGES GAZ

La négociation du cahier des charges pour la concession de la distribution du gaz est pratiquement achevée.

Les collectivités seront appelées à délibérer dans les prochains jours pour confier au SIAGEP la mission d'autorité concédante.

Cela permettra à notre établissement d'assurer un réel suivi de l'activité de Gaz de France tout comme cela est fait pour Electricité de France.

6. MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Comité Syndical est informé de la décision du Bureau de fixer à 2 % le montant des frais de gestion qui seront à reverser au SIAGEP pour l'exercice de sa mission de maîtrise d'ouvrage dans les travaux d'enfouissement de réseau.

Il est rappelé que ces travaux font l'objet d'un appel d'offres dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Clerget.

Naturellement, l'enfouissement des différents réseaux (électrique, télécommunication et éclairage public) se fera en tranchée commune et ce jusqu'au système de comptage du particulier.

7. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (S.I.G.)

L'assemblée est informée sur l'état d'avancement du dossier relatif au système d'information géographique.

Les trois partenaires (Ville de Belfort, DAB, et SIAGEP) ont attribué le marché pour la fourniture des logiciels à la société Elabor 21 distributeur du « géoconcept ».

Le système est opérationnel à la Ville de Belfort qui gère via sur intranet des données relatives au POS et au cadastre notamment.

Il y aura lieu à court terme de numériser les plans cadastraux. Ces derniers serviront tout particulièrement à la réalisation des zonages d'assainissement pour lesquels les collectivités ne disposent pas de fonds de plan.

Le coût prévisionnel est de 900 000 F HT. Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'aide de l'agence de bassin Rhône - Méditerranée - Corse pour le financement de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, le vice-président lève la séance à 19 heures.

Belfort, le 22 juin 1999

Le Président,

Raymond ROSSI